

## LOCATION DE LA PETITE SALLE « la Boulite »



### Règlement intérieur

Responsabilité de l'occupant:

#### Vous devez:

-faire une visite des lieux avant et après utilisation avec un membre du Conseil Municipal ou du personnel de la mairie

-utiliser salle et matériel dans de bonnes conditions d'économie (éclairage, chauffage, eau) de propreté et d'hygiène

-n'enfoncer ni clous, ni agrafes, ni punaises dans les tables, les murs et les boiseries, ne pas coller de scotch sur les murs.

-laisser l'ensemble dans un état impeccable de propreté (intérieur et extérieur); nettoyer les tables

-avant de partir, fermer les portes et éteindre les lumières et le chauffage

-mettre les ordures dans des sacs fermés et les déposer dans le conteneur situé à l'extérieur près de la cabine téléphonique; déposer les verres vides non réutilisables dans le conteneur prévu à cet effet situé à côté de la cantine (entre le stade et l'école)

-signaler tout ce qui a été détérioré ou cassé ; le remplacement sera effectué à vos frais après contrôle par les deux parties. **Un chèque de caution de 150 euros sera déposé à la mairie avant toute location** et ne sera rendu qu'après la visite des lieux et s'il n'y a aucun problème constaté. S'il est reconnu que les locaux ou matériels ne sont pas nettoyés correctement, le nettoyage sera facturé forfaitairement 50 euros.

-Tout problème (utilisation, entretien, responsabilité, dégradation, redevance ... ) sera réglé avec la Mairie. **Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans la salle (il y a un cendrier à l'extérieur près de la porte d'entrée).**

**L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition**

.....  
**(Pour les mineurs à signer par un des parents)**

*Je soussigné(e) :*

*Domicilié(e) :*

*N° tél :*

***Reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement concernant l'utilisation de la salle « La Boulite »***

***que je loue le :***

***pour la somme de***

***euros***

A Mairé-L'Evescault le

Signature,

**Nombre clés remises : une**

Mairie de Mairé-L'Evescault 1 rue des Grands Bois - 79190 Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)

Ouverture du Secrétariat : lundi / mercredi / vendredi : 14 heures / 17 heures

Tél : 05.49.07.62.68 Fax : 05.49.07.99.83 Courriel : [mairie.maireevescau@free.fr](mailto:mairie.maireevescau@free.fr)